

PROJET DE LOI

adopté

le 15 juin 1992

N° 143

**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du Traité d'entente et d'amitié  
entre la République française et la République de Hongrie.*

**(Texte définitif).**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet  
de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur  
suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2595, 2688 et T.A. 634.

Sénat : 345 et 370 (1991-1992).

*Article unique.*

Est autorisée la ratification du Traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République de Hongrie, signé à Paris le 11 septembre 1991 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juin 1992.*

*Le Président,*  
*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2595, Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.).